



Ancien escalier et emplacement du barrage, au droit de la maison éclusière, avant son déplacement en amont.

IVR52\_20218501890NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée  
communication libre, reproduction soumise à autorisation